



INTERMEDIAIRES DE L'IMMOBILIER : LE MANDAT ET LE CODE DE DEONTOLOGIE

◆ Objectifs :

Connaître les obligations et les règles déontologiques ,
Maîtriser les règles de rédaction du mandat afin de s'assurer une rémunération

Durée : 1/2 journée

Pré-requis : Dès le Niveau 1

PLAN D'INTERVENTION :

LE MANDAT

>Formalisme

- Règles générales : formation des contrats (objet, capacité...); règles du Code civil
- Règles spéciales (Loi Hoguet) : mandat écrit; mentions obligatoires (durée, rémunération, détail de la mission...); mentions facultatives (clause pénale, clause d'exclusivité, clause de garantie de rémunération);
- Clauses interdites
- Spécificité des règles du démarchage à domicile
- La problématique des avenants

>Obligations des parties

- Obligations de l'agent immobilier
- Obligations du client

>Extinction du mandat

- Selon la volonté des parties
- Causes extérieures d'extinction

EXAMEN DETAILLÉ DU CODE DE DÉONTOLOGIE CRÉÉ PAR LE DÉCRET DU 28 AOÛT 2015

>Examen des « 11 » commandements

- L'Éthique professionnelle
- Le respect des lois et règlements: relatifs à la discrimination; relatifs aux règles de blanchiment de capitaux; relatifs aux règles de la CNIL
- Respect de l'obligation de formation continue
- La direction de l'entreprise
- La transparence vis-à-vis du client
- La confidentialité
- La défense des intérêts en présence
- La conflit d'intérêt
- La confraternité
- Le règlement des litiges
- La discipline

>Examen des sanctions aux manquements des règles de déontologiques

Public concerné :

La formation s'adresse aux personnes titulaire de la carte Hoguet, agent immobilier, gestionnaire de biens, directeur d'agence et salariés ou agents commerciaux habilités

Action de formation :

Cette formation valide les 2 heures de formation obligatoires en matière de déontologie.

Pour toute demande de formation en intra :
contact@immo-formation.fr